

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

COMITE REGIONAL D'ILE DE FRANCE

COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES

* = **==**==**==**==**==**==**==**==**==*

COMMISSION DE LA FORMATION DES OFFICIELS

====**==**==**==**==**==**==**==*

OFFICIELS "A" "B" ET "C" DE NATATION

Mise à jour du : 01/09/2005

INTRODUCTION

Ce présent livret est le support de formation des officiels de natation dans les Yvelines. Il est présenté dans les séances de formation et de recyclage proposées par la commission « Formation des officiels et des Jurys ».

Il servira également d'aide-mémoire aux officiels et de référentiel puisqu'il est établi à partir des règlements officiels édités par la FINA.

En Ile de France, les Comités Départementaux sont chargés :

- de la formation et du perfectionnement des Officiels de Natation,
- d'organiser des réunions théoriques et pratiques pour la préparation aux examens conduisant à la délivrance des grades d'aptitude à ces différentes fonctions,
- de délivrer les cartes d'officiels "A", "B", ou "C", d'archiver les dossiers d'examen et d'envoyer un état récapitulatif des nominations au Comité d'Ile de France.

CONNAITRE NOS SIGLES

F.I.N.A. Fédération Internationale de Natation Amateur

L.E.N. Ligue Européenne de Natation

F.F.N. Fédération Française de Natation

C.I.F. Comité Régional d'Ile de France

CDY/CD 78 Comité Départemental des Yvelines

1 - GENERALITES & PARTIE ADMINISTRATIVE

Outre les délégués fédéraux ou régionaux, les réunions de natation sportive se déroulent sous la direction et le contrôle :

- 1) D'OFFICIELS "A" de NATATION qualifiés pour tenir les postes de :
 - Juge-arbitre, Starter, Juge de nage
 - Contrôleur des virages en chef, Juge à l'arrivée en chef et Chronométrateur en chef,
 - Toutes les fonctions des officiels B et C.
- 2) D'OFFICIELS "B" de NATATION qui ont les compétences pour assumer les postes de :
 - Contrôleur de virage, Juge à l'arrivée et Chronométrateur.
- 3) D'OFFICIELS "C" de NATATION qui ont les compétences pour assumer uniquement la fonction de chronométrateur.

COMMENT POSTULER ET DEVENIR OFFICIEL

CANDIDATURE "B" ou "C"

Le postulant doit être âgé de 16 ans au moins, voire de 14 ans pour un jeune compétiteur se présentant pour le grade d'officiel « C », et présenter une fiche d'inscription à l'examen d'Officiel, visée préalablement par le Président de son club qui devra certifier que ce candidat est bien licencié pour la saison en cours, celle-ci accompagnée d'une photographie.

OFFICIEL "C" DE NATATION

Le grade d'Officiel "C" sera décerné après avoir assisté à une réunion de formation (au Comité) et satisfait à l'examen pratique de chronométrage portant sur 20 épreuves au moins. A l'issue de celui-ci, la feuille d'examen sera adressée au Comité des Yvelines qui décernera la carte, si réussite.

Le candidat devra se présenter au juge-arbitre à l'heure de l'ouverture des portes dans la piscine où se déroule la compétition. A l'issue de l'essai des chronomètres, le juge-arbitre attribuera au candidat une ligne où il a déjà affecté 2 chronométrateurs (de clubs différents).

La feuille d'examen pratique de chronométrage sera renseignée; aucune rature ni surcharge ne sera acceptée.

Il sera admis par rapport aux temps officiels de la ligne (temps intermédiaire des 3 chronos y compris le candidat)

- soit 10 écarts de 10 à 19/100èmes de seconde
- soit 7 écarts de 10 à 19/100èmes de seconde plus 3 écarts de 20 à 29/100èmes de seconde
- soit 7 écarts de 10 à 19/100èmes de secondes plus 2 écarts de 20 à 29/100èmes de seconde plus 1 écart de 30 à 39/100èmes de seconde

Un seul écart de 40/100èmes de seconde ou plus oblige le candidat à repasser un autre examen de chronométrage.

OFFICIEL "B" DE NATATION

Le grade d'Officiel "B" est décerné aux licenciés âgés d'au moins 16 ans, ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet.

Il faut assister à la réunion d'information qui précède la cession d'examen; ces examens sont organisés plusieurs fois par an par le Comité Départemental et comportent une partie écrite et une partie pratique.

EPREUVES ECRITES

Les candidats devront répondre aux 30 questions paires ou impaires du questionnaire fédéral « Officiel B » selon le tirage au sort effectué par chaque candidat.

6 mauvaises réponses seront tolérées.

La réussite à cette épreuve reste valable 1 an au maximum et permet de poursuivre la formation.

EPREUVES PRATIQUES

3 épreuves : (Comportant chacune 20 courses minimum) :

- Chronométrage : voir paragraphe de l'Officiel "C" (sauf pour les candidats déjà Officiels "C")
- Contrôle des virages
- Juge à l'arrivée

Epreuves pratiques de fonction de juge d'arrivée et de contrôleur de virages :

Le candidat devra, lors d'une compétition, assurer la fonction de contrôleur de virages (20 courses minimum) et de juge d'arrivée (20 courses minimum) sous le contrôle du Juge-Arbitre de la réunion ou de tout autre examinateur officiel désigné par le Comité Départemental ou Régional et avoir été jugé apte par ces personnes suscitées.

Lorsque le candidat a réalisé ces trois épreuves pratiques, la feuille d'examen doit être adressée au Comité Départemental des Yvelines pour correction et délivrance de la carte d'Officiel.

OFFICIEL "A" DE NATATION

Pour postuler au grade d'Officiel "A" il faut :

- assister à la réunion d'information qui précède la cession d'examen; ces examens sont organisés plusieurs fois par an par le Comité Départemental et comportent une partie écrite et une partie pratique.
- être licencié, Officiel "B" depuis deux saisons au moins, et avoir officié à ce titre lors de 5 compétitions officielles au cours de la saison sportive précédente (présentation de la carte d'émargement aux compétitions) et être âgé de plus de 18 ans.

EPREUVES ECRITES

Les candidats devront répondre au 65 questions du questionnaire fédéral « Officiel A ».

10 mauvaises réponses seront tolérées.

La réussite à cette épreuve a une validité de deux saisons maximum et permet de poursuivre la formation. (il est recommandé de commencer sa formation dès la réussite aux épreuves écrites)

EPREUVES PRATIQUES

Tenir de façon satisfaisante sous l'autorité et le contrôle du juge-arbitre ou d'un examinateur Officiel "A" désigné à cet effet, les postes de juge-arbitre, de starter, de juge de nage et la tenue du secrétariat technique durant 2 compétitions officielles pour chacune de ces 4 fonctions (sur 25 épreuves minimum).

Le candidat jugé apte dans l'une des 3 fonctions autre que juge-arbitre et le secrétariat (25 courses au moins par fonction) pourra s'il le souhaite, assurer ensuite une 2ème fonction de son examen pratique lors de la même réunion, sous réserve qu'il reste au minimum 25 courses à parcourir.

EXAMENS ECRITS

Les examens d'Officiels « A » et « B » devront être passés sur les formulaires édités par la Fédération Française de Natation ; les questionnaires d'examens théoriques seront revus chaque fois qu'il y aura un nouveau règlement F.I.N.A.

VALIDATION DE LA CARTE D'OFFICIELS « A, B et C »

Les Comités Régionaux ou Départementaux peuvent valider annuellement les cartes d'Officiels « A, B et C » sous condition que le titulaire de la carte ait officié au minimum (sur le plan départemental, régional, national ou international) à 5 compétitions différentes dans la saison.

Dans le cas où un Officiel, quelque soit la catégorie aura assuré moins de 5 compétitions différentes dans la saison, il lui sera demandé de suivre un recyclage collectif ou personnel (selon l'avis du formateur régional).

Dans le cas où cette dernière condition serait refusée par l'Officiel concerné, celui-ci se verrait retirer la validation de la carte d'Officiel le concernant.

RECYCLAGE

Le Comité des Yvelines doit organiser au moins une réunion annuelle de recyclage, chaque Officiel "A" ou "B" devra y participer au moins une fois tous les 2 ans, afin de faire valider sa carte.

Il sera également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion des modifications des règlements.

2 - LES FONCTIONS DES OFFICIELS

CONSTITUTION D'UN JURY

Les règlements de la F.I.N.A. imposent au minimum (type J.O) (Equipement de chronométrage automatique).

- 1 délégué
- 1 juge-arbitre
- 2 starters
- 2 contrôleurs de virages en chef (1 à chaque extrémité)
- 1 contrôleur des virages par couloir à chaque extrémité
- 4 juges de nage
- 1 annonceur
- 2 commis de course
- 1 secrétaire en chef
- 1 secrétaire
- 1 personne pour la corde de Faux-Départ

Quand un équipement de chronométrage automatique n'est pas disponible, cet équipement doit être remplacé par :

- 1 chronométreur en chef
- 3 chronométreurs par couloir
- 1 juge à l'arrivée en chef
- 2 chronométreurs supplémentaires

En fait le jury se limite en général à :

- 1 juge-arbitre
- 1 starter
- 2 juges de nage
- 3 chronométreurs par couloir pour faire face à toute demande d'homologation de record ou meilleure performance
- 1 contrôleur des virages
- 3 juges à l'arrivée qui peuvent remplir les fonctions de contrôleur des virages côté arrivée (toujours nombre impair)
- 1 chambre d'appel
- 1 secrétariat

DELEGUE

Il représente l'instance fédérale.

Il nomme le juge-arbitre.

Il préside le jury d'appel.

Il s'assure que la compétition se déroule correctement, en respect des règlements fédéraux.

JUGE-ARBITRE

Il contrôle et exerce autorité sur TOUS les Officiels.

Il fait appliquer toutes les règles et décisions de la F.I.N.A. et décide sur les questions relatives à la bonne organisation.

Il tranche sur les réclamations relatives à la compétition en cours.

Il forme le jury.

Au commencement de chaque épreuve il doit signaler aux nageurs par une série de coups de sifflets brefs, de retirer tout vêtement, sauf le maillot de bain, puis, par un long coup de sifflet, de prendre position sur le plot de départ (ou pour le dos et les relais 4 nages d'entrer immédiatement dans l'eau). Un second long coup de sifflet amène le nageur de dos, ou de relais 4 nages immédiatement en position de départ.

Il signalera au starter, avant le début d'une épreuve que tous les nageurs et Officiels sont en place et prêts (voir paragraphe le départ).

Il est le seul à pouvoir disqualifier un concurrent pour une violation des règles qu'il a lui-même constatée ou qui lui a été signalée par d'autres Officiels habilités. Les disqualifications seront annoncées par micro après chaque course.

Il peut relever de ses fonctions un Officiel incompetent.

LE STARTER

Il a le contrôle des concurrents à partir du moment où le juge-arbitre les lui a confiés et jusqu'à la fin de l'épreuve.

Il peut lui proposer de disqualifier tout concurrent qui retarde le départ ou désobéit délibérément à un ordre ou commet toute autre faute au moment du départ; une telle disqualification n'est pas considérée comme un faux-départ.

Il a le pouvoir absolu de décider si le départ est correct et de rappeler les concurrents à tout moment après que le signal de départ à été donné.

Il doit se tenir sur le côté du bassin à environ cinq mètres de l'extrémité du bassin où a lieu le départ, de sorte que les chronométrateurs puissent voir et/ou entendre le signal de départ et les nageurs entendre le signal.

Il ne peut pas être en même temps chronométrateur mais peut, après avoir donné le départ, remplir les fonctions de juge de nage, contrôleur des virages, juge d'arrivée et de prise de relais.

LE JUGE DE NAGE

Il s'assure que les règles relatives au style de nage sont respectées. Il signale la faute constatée par écrit au juge-arbitre.

Les contrôleurs de virages et les juges de nage sont les seuls Officiels avec le juge-arbitre qualifiés pour juger la course.

Toute infraction doit être signalée au juge-arbitre qui est la seule personne habilitée pour disqualifier.

LE CONTROLEUR DES VIRAGES

Il s'assure que lorsqu'ils virent, les concurrents respectent les règles. Il signale la faute par écrit au juge-arbitre.

Il enregistre le nombre de longueurs accomplies par chaque concurrent et tient ce dernier informé du nombre de longueur restant à parcourir (dans les épreuves supérieures à 400m c'est à dire 800m-1500m). Il surveille les prises de relais et doit également s'assurer que les nageurs achèvent leur course dans le respect des règles en vigueur.

LE JUGE A L'ARRIVEE

Il décide après chaque arrivée du classement des concurrents selon les consignes et le communique par écrit, il ne peut inventer un classement (ne consigner que ce dont il est certain).

Il peut faire fonction de contrôleur des virages côté arrivée et surveiller les prises de relais.

Il ne peut remplir la fonction de chronométrateur dans la même épreuve.

LE CHRONOMETREUR

Il relève le temps du concurrent dans le couloir qui lui a été assigné.

Il déclenche le chronomètre à la perception du signal de départ et l'arrête quand le concurrent touche le mur d'arrivée.

Il ne peut contrôler les virages ni les prises de relais, donc ne peut faire disqualifier de sa propre autorité.

3 - ROLES & OBLIGATIONS des OFFICIELS

FAIRE PARTIE DU JURY

L'Officiel doit se présenter au juge-arbitre à l'horaire d'ouverture des portes, pour l'inscription sur la feuille du Jury et participer à l'essai obligatoire des chronomètres, sur une durée minimale de 10 minutes, qui conditionne l'attribution des couloirs de nage.

PANOPLIE DE L'OFFICIEL

- 1 chronomètre (au 1/100ème avec dédoublete)
- 1 sifflet
- 1 stylo (pas de feutre)
- 1 plaquette

ROLES & OBLIGATIONS

S'agissant plus de recommandations sur la conduite à tenir que de points de règlements, ce chapitre n'est développé que pendant les sessions de formation/recyclage.

Néanmoins,

Aucun Officiel au cours de la réunion ne peut donner d'indication ou faire des signes d'encouragement ou encourager de la voix un concurrent.

4 - LA COURSE & LES NAGES

LA COURSE

Dans toutes les épreuves le nageur effectuant un virage doit avoir un contact physique avec l'extrémité du bassin. Il n'est pas permis de prendre pied au fond du bassin sauf en nage libre où il est permis de prendre pied pendant la course ou au virage à condition de ne pas marcher.

Dans les épreuves de relais un concurrent dont les pieds ont perdu le contact avec le plot de départ avant que son coéquipier ait touché le mur fait disqualifier son équipe à moins qu'il ne revienne toucher le mur de départ. En cas de disqualification du relais le temps du 1er relayeur reste valable. Les temps des relayeurs non disqualifiés seront publiés.

Un nageur doit terminer sa course dans le couloir où il l'a commencée. S'il n'a pas gêné un concurrent; un nageur ayant changé de couloir et qui revient dans son couloir ne sera pas disqualifié.

Si un nageur gêne un de ses adversaires en sortant de son couloir ou en faisant obstacle il est disqualifié. Si une faute a compromis les chances de succès d'un concurrent, le juge-arbitre peut l'autoriser à prendre part à la série suivante ou si la faute se produit au cours d'une finale, ou dans la dernière série, il peut décider que l'épreuve soit renagée.

Tout nageur entrant dans l'eau sans y avoir été invité par le juge-arbitre sera disqualifié. Tout nageur non inscrit dans une épreuve qui entre dans l'eau pendant la course avant que tous les nageurs aient achevé leurs parcours sera disqualifié pour la première épreuve à venir de la rencontre à laquelle il devait participer.

Tout membre d'une équipe de relais et son équipe seront disqualifiés de la course si un membre de l'équipe autre que le nageur désigné pour faire le parcours entre dans l'eau

pendant le déroulement de l'épreuve, avant que tous les concurrents de toutes les équipes aient terminé la course.

LE DEPART

Cas des compétitions individuelles :

Application de la nouvelle règle FINA c'est à dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories Benjamins et au-dessus, quelque soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

Exception pour les compétitions de nageurs Avenirs et Poussins, où un faux départ est autorisé quelque soit le type de compétition : animation, qualificative ou de référence.

Cas des compétitions par équipes :

Pour toutes les compétitions par équipes, inscrites au programme fédéral un faux départ est autorisé. La règle dite de « deux départs » est donc retenue. Cette règle est applicable aux compétitions par équipes organisées par les Clubs ou les Comités Départementaux et Régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque :

Une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Pour les courses de Nage Libre, Brasse, Papillon et au 4 nages individuelle, le départ doit s'effectuer par un plongeon. Au long coup de sifflet du juge-arbitre, les nageurs doivent monter sur le plot de départ.

La position des pieds ainsi que des mains est indifférente.

Quand les nageurs sont prêts pour le départ, le juge-arbitre doit faire un geste vers le starter avec le bras tendu (droit ou gauche au choix) dans l'alignement de la ligne des épaules pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du starter. Le bras tendu doit rester dans cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné, sinon la procédure de départ est annulée.

A la commande « A vos marques » du starter, ils doivent immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied à l'avant des plots de départ. La position des mains est indifférente.

Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

Lorsqu'on utilise la règle d'un départ, tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié.

Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné mais les nageurs restants doivent être rappelés, le starter précise de nouveau les sanctions et redonne le départ.

Le départ en dos et dans les courses de relais 4 nages se fait dans l'eau. Après le signal préparatoire (série de coups de sifflet brefs) au premier long coup de sifflet du juge-arbitre les nageurs doivent immédiatement entrer dans l'eau. Au second long coup de sifflet du juge-arbitre les nageurs doivent se placer sans délai à leur position de départ. Le départ s'effectue face au mur, les mains accrochées aux étriers, les pieds y compris les orteils doivent être sous l'eau. Il est défendu de placer les pieds dans ou sur le bord des

goulottes, ou d'y accrocher les orteils. Il est autorisé de faire des mouvements avec des parties du corps entre le moment de la prise des étriers et l'ordre « A vos marques »

Le starter peut demander au juge arbitre la disqualification d'un concurrent retardant volontairement le départ, ou pour mauvaise tenue. Cette disqualification n'est pas considérée comme un faux départ.

Les disqualifications sont annoncées par micro : « **le nageur ou la nageuse de la ligne d'eau numéro x est disqualifié (e) pour départ anticipé** »

LES NAGES

LA BRASSE

Tous les mouvements des jambes et des bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal, sans mouvement alternatif. Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur dans le mouvement vers l'arrière, un mouvement de dauphin n'est pas autorisé.

Les mains doivent être poussées en avant à partir de la poitrine, sous, sur, ou au-dessus de l'eau.

Les mains doivent être ramenées sur, ou sous la surface de l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées en arrière de la ligne de hanches, sauf pendant la première traction après le départ et chaque virage.

A chaque virage et à l'arrivée de la course, le toucher doit se faire avec les deux mains simultanément, au dessus, au-dessous ou au niveau de l'eau. La tête peut être immergée après la dernière traction de bras avant le toucher, à condition qu'elle coupe la surface de l'eau à un certain point pendant le cycle complet ou incomplet précédant le toucher. Pendant chaque cycle complet constitué d'une traction de bras et d'un mouvement de jambes, dans cet ordre, une partie de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau, sauf au départ et après chaque virage, où le nageur peut effectuer un mouvement de bras complètement en arrière vers les jambes et un mouvement de jambes en étant totalement immergé. La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction. **Les coudes doivent être sous la surface de l'eau à l'exception de la dernière traction avant chaque virage, pendant le virage et à l'arrivée.**

LA NAGE PAPILLON

A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être allongé sur la poitrine et les deux épaules doivent être parallèles à la surface de l'eau. Un coup de pied sous l'eau sur le côté est autorisé. Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment.

Les deux bras doivent être amenés en avant ensemble au-dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps.

Tous les mouvements des pieds doivent être exécutés d'une manière simultanée. Les mouvements simultanés des jambes et des pieds de haut en bas dans le plan vertical sont autorisés. Les jambes ou les pieds ne doivent pas être nécessairement au même niveau, mais aucun mouvement alterné **ni un coup de pied de brasse** ne sont autorisés.

A chaque virage et à l'arrivée de la course le toucher doit se faire avec les deux mains simultanément, soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit au-dessous.

Au départ et au virage, un nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface.

Il doit être permis au nageur d'être complètement submergé sur une distance de 15 mètres au maximum après le départ et après chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir

brisé la surface de l'eau. Le nageur doit rester à la surface jusqu'au prochain virage et l'arrivée.

LA NAGE SUR LE DOS

Nager sur le "dos" pendant toute la course signifie qu'une partie quelconque du corps doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est cependant permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage.

A ce moment-là, la tête doit être sortie de l'eau. Les 15 mètres sont matérialisés par le bouchon jaune sur la ligne d'eau.

Le nageur peut faire du "dos" à deux bras, du "dos" brassé, tout ce qu'il veut tant qu'il reste sur le dos.

Un mouvement de roulis est autorisé s'il est inférieur à 90 degrés.

Précision pour les virages : A l'approche du mur le nageur peut se mettre en position ventrale.

Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut-être faite pour amorcer le virage. Dès que le corps a délaissé la position sur le dos il ne doit y avoir aucune traction de bras ou battement de jambes qui soit indépendante de l'action continue du virage.

Le nageur doit être revenu à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

Lors du virage il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.

A l'arrivée le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos.

LA NAGE LIBRE

Le concurrent peut nager n'importe quel style de nage. Un nageur effectuant son parcours en brasse avec un ciseau dissymétrique ne sera pas disqualifié, même s'il ne touche qu'à une main au virage.

Un nageur désirant effectuer son parcours en dos devra le faire départ plongé. Il peut changer de nage à n'importe quel moment du parcours. Au virage et à l'arrivée le nageur doit toucher le mur avec n'importe quelle partie du corps, il n'est pas obligatoire de toucher avec la main.

Une partie du nageur doit briser la surface de l'eau pendant toute la course, à l'exception qu'il sera permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et après chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir brisé la surface de l'eau.

LE 4 NAGES

En relais ou en individuel le parcours en Nage Libre doit s'effectuer en tout autre nage que la brasse, le papillon ou la nage sur le dos.

ORDRE DES NAGES :

En individuel : PAPILLON-DOS-BRASSE-NAGE LIBRE

En relais : DOS-BRASSE-PAPILLON-NAGE LIBRE

Chaque section doit être terminée en conformité avec les règles du style concerné.

5 - LE CHRONOMETRAGE & LES CLASSEMENTS

Le chronométrage

L'essai des chronomètres obligatoire avant chaque réunion se déroule sur 10 minutes au moins, cet essai conditionne l'attribution des lignes de nage. Un écart de + ou - 39 centièmes de seconde par rapport au temps moyen de tous les chronos est autorisé.

Ex : temps moyen 10'05"62, à 10'05"22 ou 10'06"02 l'Officiel ne peut-être chronométreur pendant cette réunion.

Le chronométreur doit faire démarrer son chronomètre à la perception du signal sonore du starter (sifflet, pistolet, klaxon ou ordre) et l'arrêter au toucher du nageur. Il ne le remettra à zéro qu'après autorisation du juge-arbitre.

Le chronométreur doit être à l'écoute du juge-arbitre et du starter.

LE CHRONOMETRAGE

Avant le début de toute réunion ou tentative de record un essai des chronomètres est obligatoire sur 10 minutes au moins.

Un écart entre les différents chronomètres de 40/100èmes de seconde en + ou en - par rapport au temps moyen de tous les chronomètres exclut l'Officiel de la fonction de chronométreur dans cette réunion.

Tous les chronomètres doivent être certifiés exacts à la satisfaction de l'instance dirigeante concernée.

Un chronométrage manuel doit être enregistré au 100ème de seconde.

Les chronomètres annoncent les temps en minutes, secondes, et centièmes de seconde. Les chronomètres au dixième de seconde ne sont pas admis (il n'en existe d'ailleurs plus...).

Les chronomètres sont vérifiés par le chef chronométreur ou à défaut par le juge-arbitre.

Utilisation du sifflet

Celui-ci ne sert que dans les épreuves de 1/2 fond (supérieur à 400m) pour prévenir le nageur(se) qu'il lui reste à parcourir 2 longueurs de bassin. Ce coup de sifflet prolongé est donné 5 mètres avant le touché du mur, puis à la sortie du virage lorsque la tête du nageur(se) émerge.

Utilisation de la fiche de course

Les différents temps relevés par le chronométreur seront transcrits sur une fiche de course en minutes, secondes, centièmes de seconde de la façon suivante : les temps de passage doivent être portés en temps cumulés depuis le départ. Dans les épreuves supérieures à 400 mètres, porter au dos de la fiche les temps de passage à partir du 100 mètres (200m-300m etc...), et uniquement les temps après chaque 100 mètres.

Il est recommandé de cocher la fiche après chaque passage aux 50 mètres intermédiaires. Le temps final et celui du premier 50m doivent être portés sur le devant de la fiche dans les cases prévues à cet effet.

Un exemple figure en annexe.

Classements et temps officiels (chronométrage manuel)

Lorsque les trois chronométrateurs ont le même temps, c'est celui-ci qui est évidemment retenu.

Si deux des trois chronomètres enregistrent le même temps et le troisième un temps différent, les deux temps semblables seront le temps officiel.

Si les trois chronomètres enregistrent un temps différent, le chronomètre présentant le temps intermédiaire donnera le temps officiel.

Ex : 1'05"23 - 1'05"48 - 1'05"51; 1'05"48 sera le temps officiel.

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des Clubs, Comité Départementaux ou Régionaux.

Toutefois afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf tableau joint).

Ainsi il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronométrateurs. Dans ce cas la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante :

Pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de 3 chronométrateurs par ligne, et lorsque 2 chronométrateurs sont affectés à une ligne le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1. 17. 92 - Tp 2 = 1. 18. 10 \Rightarrow Tp off = 1. 18. 01

Exemple 2 : Tp 1 = 4. 29. 54 - Tp 2 = 4. 29. 59 \Rightarrow Tp off = 4. 29. 56

Conclusion :

Lorsqu'il y a la présence de moins de 3 chronos manuels - **UTILISATION DES JUGES A L'ARRIVEE.**

Si le classement des juges à l'arrivée est différent du classement résultant des chronométrateurs.

le juge-arbitre décide :

- a) écart de quelques centièmes de seconde les nageurs sont classés ex aequo et se voient attribuer le même temps (temps moyen).
- b) l'écart est très important et permet d'imaginer une anomalie de chronométrage, le classement retenu est celui des juges à l'arrivée et le temps attribué à chaque nageur est déterminé par le juge-arbitre.

Classements et temps officiels (chronométrage automatique)

Chronométrage automatique: Le départ est donné automatiquement par le starter, l'arrivée, automatiquement par le nageur.

Chronométrage semi-automatique : Le départ est donné automatiquement par le starter, l'arrivée, par le chronométrateur.

Quand un équipement de chronométrage automatique n'est pas disponible, cet équipement doit être remplacé par un chronométrateur en chef, trois chronométrateurs par couloirs et deux chronométrateurs supplémentaires.

Dans le cas d'une installation de chronométrage automatique non défaillante, elle doit servir à déterminer le vainqueur, toutes les places et les temps réalisés dans chaque couloir. Les places et les temps obtenus s'imposent sur les décisions des juges et des chronométrateurs humains.

Quand un équipement automatique enregistrant au 1/100ème de seconde est utilisé les résultats doivent être donnés tels qu'ils sont obtenus.

Si l'installation enregistre au 1/1000ème de seconde, la troisième décimale n'est pas enregistrée ni utilisée pour déterminer le classement. En cas d'égalité tous les concurrents ayant réalisé le même temps au 1/100ème de seconde se voient accorder la même place.

Sur le tableau électronique, les temps ne doivent être affichés qu'au 1/100ème de seconde.

Un nageur n'ayant ni place, ni temps déterminés par l'équipement automatique verra son temps établi par l'équipement semi-automatique et en cas de défaillance du système semi-automatique le temps officiels sera déterminé par les chronomètres manuels.

CLASSEMENTS A L'ARRIVEE

Il faut comprendre que la règle FINA ne peut s'appliquer que pour les grandes compétitions internationales. En interne, chaque pays rencontre des cas d'espèces et problèmes particuliers, de fait, voici la règle à adopter :

Epreuve avec chronométrage automatique, semi-automatique et 3 chronos manuels :

Si le système de chronométrage automatique a bien fonctionné pour tous les nageurs d'une série donnée, les temps officiels et le classement sont déterminés par le chronométrage automatique et sont affichés sur le tableau.

En cas de défaillance du chronométrage automatique pour un ou plusieurs nageurs d'une série donnée, les temps officiels sont déterminés comme suit :

- Défaillance de l'automatique pour la ligne n° 4 :
Le temps officiel qui sera attribué à ce nageur sera le temps du chronométrage semi-automatique. Les autres nageurs se verront attribuer le temps du chronométrage automatique. L'affichage sera corrigé par une manipulation de la personne chargée du chronométrage.
- Défaillance de l'automatique et du semi-automatique pour la ligne n° 4 :
Le temps officiel qui sera attribué à ce nageur sera le temps manuel déterminé selon la règle habituelle. Les autres nageurs se verront attribuer le temps du chronométrage automatique. La personne chargée du chronométrage se chargera de saisir ce temps manuel.

Tous les classements s'effectueront en fonction du temps officiel qui est déterminé ci-dessus. En conséquence, il est possible que pour certaines épreuves le podium soit fonction de temps pour certains automatiques, pour d'autres semi-automatiques voire manuels.

Rappel :

- 1) Toujours nommer un chiffre impair de juges à l'arrivée (3 ou 5)
- 2) Tout record de France doit être homologué en présence d'un chronométrage automatique
- 3) Les Meilleures Performances Françaises peuvent être homologuées avec un chronométrage manuel. (règle FFN)

6 - ORGANISATION DES EPREUVES

PREPARATION D'UNE EPREUVE

Préparation des séries : Dans chaque série la répartition des couloirs se fera comme suit. Dans un bassin comportant un nombre impair de couloirs, le nageur le plus rapide sera placé dans le couloir central; dans le couloir 3 ou 4 dans les bassins de 6 ou 8 couloirs.

Le nageur dont le temps est immédiatement supérieur est placé à gauche du précédent, puis on alterne les suivants à droite et à gauche. Les nageurs ayant des temps identiques se voient attribuer des couloirs par tirage au sort. Les nageurs n'ayant pas communiqué leur temps seront considérés comme les plus lents.

Epreuves à classement au temps

Les meilleurs sont groupés dans la dernière série, les suivants dans l'avant dernière série et ainsi de suite. La répartition dans chaque série se fait comme ci-dessus.

Epreuves avec finales

Selon le nombre de qualifiés dans l'épreuve la répartition se fera de façon différente dans les trois dernières séries composées des nageurs ayant les meilleurs temps d'engagement et les séries précédentes constituées par les nageurs ayant les moins bons temps.

Les nageurs des séries précédant les trois dernières seront répartis selon le mode de classement au temps (voir ci-dessus).

Pour les nageurs constituant les trois dernières séries, les temps seront notés sur une liste et classés de façon décroissante. Le nageur (ou l'équipe) le plus rapide sera placé dans la dernière série, le second dans l'avant dernière série, le troisième dans l'antépénultième série, le quatrième dans la dernière série et ainsi de suite, l'attribution des couloirs dans chaque série se faisant comme précédemment.

Ex : 100 mètres Nage Libre Dames, 33 qualifiées Championnats de France (8 lignes de nage), les nageuses sont classées par valeur décroissante de leur temps d'engagement de 1 à 33.

- Les 24 premières nageront dans les 3 dernières séries.
- Les 9 autres dans les 2 premières séries.
- 1ère série : nageuses du 31 au 33ème temps d'engagement
- 2ème série : nageuses du 25 au 30ème temps d'engagement

Les nageuses ayant du 1er au 24ème temps d'engagement seront affectées selon le processus suivant :

Le 1er temps dans la 5ème série, le 2ème dans la 4ème, le 3ème dans la 3ème, le 4ème dans la 5ème, le 5ème dans la 4ème, etc....(voir grille ci-dessous).

NUMERO DES COULOIRS								
N° SERIES	1	2	3	4	5	6	7	8
1			33	31	32			
2		29	27	25	26	28	30	
3	21	15	9	3	6	12	18	24
4	20	14	8	2	5	11	17	23
5	19	13	7	1	4	10	16	22

Dans le cas de deux ou trois séries de qualification, la répartition se fera comme précédemment mais en prenant pour base les deux ou trois dernières séries ci avant.

S'il n'y a qu'une série elle doit être répartie comme une finale et être nagée seulement pendant les finales.

Lorsqu'il y a quatre séries ou plus dans une épreuve, il y aura un minimum de trois nageurs placés dans la série éliminatoire incomplète.

Lors du déroulement des épreuves par le jeu des forfaits, il ne sera plus tenu compte de ce nombre.

HOMOLOGATION D'UN RECORD

Un record du Monde, d'Europe ou de France ne peut être homologué que s'il a été enregistré par une installation de chronométrage automatique, ou semi-automatique en cas de mauvais fonctionnement de l'équipement de classement automatique.

La tentative doit être précédée de l'essai des chronomètres, sur les 10 minutes obligatoires. Ces temps d'essai doivent figurer sur la demande d'homologation (joindre la feuille de jury). Cette tentative peut se dérouler en bassin de 50 ou 25 mètres homologué. Donc record en bassin de 50 mètres, ou record en bassin de 25 mètres.

Pour les records du Monde dans un bassin de 25 mètres, les distances et les styles suivants sont maintenant bien reconnus parmi les épreuves FINA :

NAGE LIBRE	50m-100m-200m-400m-800m-1500m
DOS	50m-100m-200m
BRASSE	50m-100m-200m
PAPILLON	50m-100m-200m
4 NAGES INDIVIDUEL	100m-200m-400m
RELAIS NAGE LIBRE	4 x 100m - 4 x 200m
RELAIS 4 NAGES	4 x 100m

Nota : En bassin de 50 mètres, le 100m 4 nages n'est évidemment pas retenu.

Homologation d'un record régional ou départemental :

Il faut qu'il soit enregistré par trois chronométreurs de 3 clubs différents.

Les chronométreurs déclenchent les chronomètres à la perception du signal de départ.

La détermination du temps final s'effectue comme précédemment pour une course (voir la rubrique " le chronométrage").

Dans un relais le premier relayeur peut demander l'homologation de son temps comme record.

Dans une épreuve individuelle, un nageur peut demander l'homologation d'une distance intermédiaire à partir du signal de départ (temps relevé au moment où le nageur TOUCHE le mur, avant ou après son virage).

Une fiche d'homologation doit être remplie pour chaque distance. Le temps sera publié au 1/100ème de seconde.

Aucune indication ne peut être donnée aux nageurs. Seul les contrôleurs de virage sont chargés de montrer les plaques et de prévenir les concurrents, 2 longueurs + 5 mètres avant l'arrivée, dans les épreuves supérieures à 400 mètres en nage libre, (800, 1000, 1500 mètres).

Dans le cas où un nageur égale un record de France, il deviendra "CO-RECORDMAN DE FRANCE".

Aucune tentative de record ne peut être réalisée dans une course à handicap.

Le Comité Régional doit être avisé 3 jours avant la tentative sur le record ou sur une meilleure performance de France.

Record départemental : Toute demande d'homologation de record ou de meilleure performance départementale doit parvenir au Comité Départemental dans un délai d'un mois au maximum après sa réalisation.

D'AUTRES SIGLES

M.P.F. Meilleure Performance Française
Meilleure Performance établie dans toutes les catégories d'âge et en bassin de 50m
Filles & Garçons : 17, 16, 15, 14, 13, 12 ans et plus jeunes

M.T.T.B.F. Meilleur Temps Tous Bassins Français
Meilleurs Temps établis en Bassin de 25-33,33 ou 50 mètres toutes catégories confondues

Nota : le chronométrage MANUEL est autorisé pour l'homologation d'une M.P.F. ou d'un M.T.T.B.F.

* = *